Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900971-20251201-20250610-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-06-10

Membres en exercice : 17
Présents : 16
Votants : 16
Date de la convocation
27/11/2025
Date de publication
04/12/2025

Le 1er décembre 2025,
Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Monsieur Pascal ABALAIN.

Monsieur Mel OLLERO a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC, À LA RÉGION ET AU CD29 POUR LA RESTAURATION DES RETABLES

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que, suite à la validation de l'APD et au chiffrage estimatif produit par le cabinet de maitrise d'œuvre ARCHAEB, il convient désormais de solliciter les différents organismes pour l'obtention de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'approuver le projet de restauration des retables de l'église pour un montant total HT de 197 400.00 € ;**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions à hauteur de 40 % à la DRAC soit 79 000.00 €, de 30 % à la Région soit 59 000 € et de 10 % au CD29 soit 20 000.00 €.**

Le 1er décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

MAIRIE DE LAMPAUL-GUIMILIAU (Finistère)